Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Rabier, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'age et de nationalité exigées par la loi.

Votre 6° bureau vous propose, en consé-

quence, de valider son élection.

(Les conclusions du 6º bureau sont adopées. - M. Rabier est admis.)

M. Argeliès, rapporteur. - Département du Loiret, arrondissement de Montargis.

Les élections du 22 septembre 1889 ont

donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 24,164, dont le quart est de 6,041.

Nombre des votants, 18,068.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 233. Suffrages exprimés, 17,835, dont la majorité absolue est de 8,918.

#### Ont obtenu:

MM. Lacroix	18.724	voix
Albert Dureau	4.417	_
Lucas	1.728	2
Vazeilles	922	-

M. Lacroix a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Lacroix, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 6º hureau vous propose, en conséquence, de valider son élection.

(Les conclusions du 6e bureau sont adoptées. — M. Lacroix est admis.)

M. Argeliès, rapporteur. — Département du Loiret, arrondissement de Pithiviers.

Les élections du 22 septembre ont donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 18,002 dont le quart est de 4,500.

Nombre des votants, 15,283. Bulletins blancs et nuls à déduire, 276.

Suffrages exprimés, 15,007, dont la majorité absolue est de 7,504.

## Ont obtenu:

MM.	Cochery	(Georges)	8.288 voix.

M. Cochery a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Cochery, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'age et de nationalité exigées par la loi.

Votre 6º bureau vous propose, en consé-

quence, de valider son élection.

(Les conclusions du 6e bureau sont adoptées. - M. Georges Cochery est admis.)

M. Loreau, rapporteur. - Département de la Marne, arrondissement de Reims, 1re circonscription.

Les élections du 22 septembre 1889 ont

donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 28,524, dont le quart est de 7,131.

Nombre des votants, 20,144.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 434. Suffrages exprimés, 19,710, dont la majorité absolue est de 9,866.

# Ont obtenu:

MM.	Abeille 8	.523	voix
		.888	_

MM. Mennesson . . . . . . . . . 5.013 -Pedron .....

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue, il y eut lieu à un 2e tour de scrutin, et le 6 octobre 1889 les résultats furent:

Electeurs inscrits, 28,524. Votants, 20,589, savoir:

MM. le Dr Langlet...... 11.037 voix. Abeille ..... 9.235 -Bulletins nuls..... 317

M. Langlet (Jean-Baptiste) a été proclamé député comme ayant réuni le plus grand nombre de voix.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Langlet (Jean-Baptiste), ayant déjà fait partie du conseil général de la Marne, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 6e bureau vous propose en consé-

quence de valider son élection.

(Les conclusions du 6° bureau sont adoptées. - M. Langlet est admis.)

M. le comte de Colbert-Laplace, rapporteur. — Département de Maine-et-Loire, arrondissement de Baugé.

Les élections du 22 septembre ont donné

les résultats suivants

Electeurs inscrits, 22,222, dont le quart est de 5,555.

Nombre de votants, 18,338. Bulletins blancs et nuls à déduire, 24. Suffrages exprimés, 18,127, dont la majo-

#### Ont obtenu:

rité absolue est de 9,064.

MM. le général Lacretelle	9.027	voix.
Benoist	6.868	_
Combier	2.227	

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue, il a été procédé à un 2º tour de scrutin, le 6 octobre.

Sur 22,222 inscrits, 17,715 votants et 17,616 suffrages exprimés.

## Ont obtenu:

MM.	le général Lacretelle	8.905	voix.
	Benoist	8.676	-
	Combier	34	Total Control

M. le général Lacretelle a été proclamé député comme ayant réuni la majorité des suffrages exprimés.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. le général Lacretelle, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'age et de nationalité exigées par la loi.

Votre 6e bureau vous propose, en consé-

quence, de valider son élection.

(Les conclusions du 6e bureau sont adoptées. - M. le général Lacretelle est admis.)

M. le comte de Colbert-Laplace, rapporteur. — Département de Maine-et-Loire, arrondissement d'Angers, 2e circonscription.

Les élections du 22 septembre ont donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 21,908, dont le quart est de 5,477.

Nombre de votants, 15,745.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 3,237. Suffrages exprimés, 15,745, dont la majorité absolue est de 7,873.

## A obtenu:

M. de Soland. ..... 12.511 voix. M. de Soland a été proclamé député

comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. de Soland, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux l conditions d'age et de nationalité exigées par la loi.

Votre 6e bureau vous propose en conséquence de valider son élection.

(Les conclusions du 6e bureau sont adoptées. — M. de Soland est admis.)

M. le comte de Colbert-Laplace, rapporteur. - Département de Maine-et-Loire, arrondissement de Cholet, 2e circonscription.

Les élections du 22 septembre 1889 ont donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 20,608, dont le quart

est de 5,152.

Nombre des votants, 14,964. Bulletins blancs et nuls, à déduire, 301. Suffrages exprimés, 14,663, dont la majorité absolue est de 7,332.

#### Ont obtenu:

MM. le vicomte de La Bourdonnaye..... 10.658 voix. Blavier (Paul)..... 4.011 —

Aucune protestation n'a été produite. M. le vicomte de la Bourdonnaye a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. le vicomte de La Bourdonnaye, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 6° bureau vous propose, en conséquence, de valider son élection.

(Les conclusions du 6e bureau sont adoptées. - M. le vicomte de La Bourdonnaye est admis.)

M. le comte de Colbert-Laplace, rapporteur. — Département de Maine-et-Loire, arrondissement de Cholet, 1re circonscription.

Les élections du 22 septembre ont donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 17,793, dont le quart est de 4,448.

Nombre des votants, 12,309.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 2,255. Suffrages exprimés, 10,078, dont la majorité absolue est de 5,040.

# A obtenu:

M. le comte de Maillé..... 10.055 voix. M. le comte de Maillé n'avait pas de concurrent.

Il n'a pas été fait de protestation.

M. le comte de Maillé a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. le comte de Maillé, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalite exigées par la loi.

Votre 6º bureau vous propose en consequence de valider son élection.

(Les conclusions du 6° bureau sont adoptées. — M. le comte de Maillé est admis.)

M. Thirion - Montauban, rapporteur. Département du Nord, arrondissement de Dunkerque.

Les élections du 22 septembre ont donne les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 16,568, dont le quart est de 4,142.

Nombre des votants, 12,781.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 175; Suffrages exprimés, 12,626, dont la majorité absolue est de 6,313.